

**LE LANGAGE GESTUEL
ET L'ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES
PERSONNES SOURDES AU NUNAVUT**
rr2000-17f

Rapport rédigé pour la Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada
par Jamie MacDougall

Décembre 2000

Les opinions qui y sont exprimées sont celles de l'auteur ;
elles ne reflètent pas nécessairement celles du Ministère de la justice Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	iv
Résumé.....	vi
1.0 CONTEXTE.....	1
2.0 LE PROJET DE RECHERCHE : LES SYSTÈMES DE LANGAGE GESTUEL AU NUNAVUT.....	3
3.0 MÉTHODOLOGIE.....	4
3.1 Sondage téléphonique	4
3.2 Visites sur le terrain.....	4
4.0 RÉSULTATS	6
4.1 Le sondage téléphonique.....	6
4.2 Entrevues sur le terrain.....	7
4.2.1 Iqaluit	8
4.2.2 Rankin Inlet.....	9
4.2.3 Pangnirtung	10
5.0 ANALYSE	12
5.1 Langage gestuel employé par les personnes sourdes au Nunavut.....	12
5.2 Théories linguistiques	12
5.3 Perspective historique et comparative de l'éducation des enfants inuit sourds	13
5.4 Les langages gestuels au Nunavut.....	14
6.0 CONCLUSION.....	17
7.0 RECOMMANDATIONS.....	18
Notes en fin de texte.....	19
Bibliographie.....	22

LISTE DES ANNEXES

Annexe A: Éléments de vocabulaire choisis à partir de l'entrevue filmée à Iqaluit.....	27
Annexe B: Éléments de vocabulaire choisis tirés des entrevues filmées à Rankin Inlet	29
Annexe C: Éléments de vocabulaire choisis tirés des entrevues filmées à Pangnirtung.....	31
Annexe D: Entrevue à la <i>CBC</i>	32

Remerciements

J'aimerais remercier sincèrement tous les participants à ce projet, y compris les nombreuses personnes qui y ont contribué à titre non officiel.

Je me dois de remercier tout particulièrement les personnes sourdes du Nunavut et leurs familles, qui ont donné si généreusement de leur temps. Elles sont toutes des personnes très spéciales, et je ne peux qu'espérer que les résultats de ce projet justifieront leurs efforts. Janet McGrath a été d'une aide précieuse, grâce à ses conseils et à sa participation au sondage téléphonique. Je tiens également à remercier vivement John et Judy McGrath. Je suis également reconnaissant à Bonnie Destounis pour ses conseils éclairés et son encouragement.

Ce projet a pris forme au cours d'une série de réunions tenues à Iqualuit en août 1999. Ont participé à ces réunions : les docteurs Wayne Podmoroff et Doug Strater (Centre correctionnel de Baffin), D^r Susan Sammons et Alexina Kublu (Collège de l'Arctique), Pamela Clarke (ministère de la Justice du Canada) et Scott Clark (ministère de la Justice du Nunavut). Ont aussi été consultés au cours de ce projet : Denise Coulter (Hôpital régional de Baffin), Nancy MacDonald (Santé publique), Dan Page (Collège de l'Arctique), Mary-Rose Angoshadluk, Noah Tiktak, David Tiktak (Rankin Inlet), Rose-Tina Angnokak et Geetee Maniapiac (Pangnirtung), Billy Suwarak et Joe Kautow (Baker Lake).

Le *Conseil du Nunavut pour les personnes handicapées (CNPH)* a été d'un concours précieux. Ce nouvel organisme promet de faire beaucoup pour l'amélioration du bien-être général de toutes les personnes handicapées au Nunavut. Nous exprimons des remerciements particuliers à Meeka Kilabuk (directrice exécutive), pour ses vastes connaissances dans le domaine, et à Davidee Angnakak (président du Conseil), pour son soutien et son encouragement. J'ai entendu le message de soutien aux personnes sourdes, et j'ai également entendu un message clair relativement aux priorités qui ont été établies par le Conseil. De toute évidence, toutes les mesures qui pourraient éventuellement découler du présent rapport devront être envisagées dans le contexte des activités permanentes de ce nouvel organisme prometteur.

J'exprime ma reconnaissance au Secrétariat national à l'alphabétisation, Développement des ressources humaines Canada (DRHC), pour son soutien constant, au fil des ans, aux programmes d'alphabétisation des adultes dans le domaine de la surdité. Bon nombre des idées qui ont inspiré le présent projet découlent de ce travail préalable. En outre, le Bureau de la condition des personnes handicapées, également du DRHC, mérite des remerciements pour son encouragement constant et son soutien aux initiatives dans le domaine de la surdité et des déficiences. Les fonctionnaires de Justice Canada ont également fourni une aide précieuse à tous les stades du processus et ont exprimé de nombreuses idées originales et utiles.

Enfin, je remercie mon épouse, Michele, qui a grandement contribué à ce projet. Sans sa perspicacité et ses rapports chaleureux avec les personnes sourdes et leurs familles, ce projet n'aurait pas pu se concrétiser. Elle s'est également occupée de tous les aspects administratifs et de toute la logistique des déplacements - une tâche non négligeable dans le Nord au mois de mars. Ma fille, J. Paige, étudiante en anthropologie à l'Université Concordia, a également joué un rôle important dans la présente étude. Son travail auprès des personnes sourdes mayas au Mexique a aussi constitué une source d'inspiration. Mon fils Stuart a aussi fourni un encouragement et un soutien fort à propos. Je leur exprime toute ma gratitude.

Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance pour le soutien offert par le département de psychologie de l'Université McGill, et particulièrement par son président, Dr. A.A.J. Marley; l'Institut canadien de recherche et de formation sur la surdité; l'Institut de recherche et de développement en matière de réadaptation du Centre de réadaptation (Ottawa), particulièrement Debra Schleyer et Dorothyann Curran.

Tous les renseignements qui ont été recueillis n'ont pas été intégrés dans le présent rapport en raison de la portée restreinte du projet. Je tiens à rassurer tous ceux et celles qui ont exprimé des opinions et des idées au sujet de la surdité et des déficiences que leurs idées ne seront pas mises de côté.

Résumé

Dans une décision judiciaire rendue récemment (*R. c. Suwarak* [1999]) dans le Territoire du Nunavut, on a abordé la question de la prestation de services d'interprétation gestuelle en conformité avec les exigences de l'article 14 et du paragraphe 15(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*). Dans le Sud, les tribunaux fournissent régulièrement des services d'interprétation gestuelle au moyen du langage gestuel américain (*American Sign Language* ou ASL) (pour la collectivité anglophone) et de la *Langue des signes québécoise* (LSQ) (pour la collectivité francophone) aux personnes sourdes qui le demandent.

La question soulevée dans cette affaire avait été compliquée par le fait que l'homme sourd qui se trouvait devant le tribunal ne connaissait ni l'ASL, ni la LSQ. En conséquence, aucun interprète professionnel du langage gestuel ne pouvait lui fournir ses services. En outre, la personne sourde avait des capacités limitées sur le plan de la parole, de la lecture et de l'écriture. Toutefois, cet homme semblait connaître un système de signes, qu'il employait apparemment avec facilité pour communiquer avec les personnes de son entourage immédiat.

Le présent projet vise à déterminer comment il faut respecter les droits d'une personne sourde en vertu de la *Charte* dans une situation de ce genre. Le projet a également pour objectif d'obtenir une évaluation préliminaire du nombre approximatif et des caractéristiques des autres personnes susceptibles de se trouver dans une situation semblable au Nunavut. L'étude vise en outre à fournir un examen préliminaire du système de signes autochtones qui est peut-être actuellement utilisé par des personnes sourdes au Nunavut.

La méthodologie adoptée a consisté en un sondage téléphonique effectué par une personne qui parle l'inuktitut et qui a une vaste expérience dans le Nunavut. De plus, le consultant principal a effectué des visites de suivi dans trois collectivités choisies pour recueillir des renseignements sur la surdité et le langage gestuel et d'enregistrer des interactions réelles en langage gestuel sur bande vidéo. Les trois collectivités en question étaient Ikaluit, Pangnirtung et Rankin Inlet.

D'après les résultats de la présente étude et des renseignements tirés d'études précédentes, on estime que la fréquence de la surdité (de type neurosensorielle/oreille interne) au Nunavut se chiffre à 5,7/1000 au sein de la population, soit un taux de 5 à 6 fois plus élevé que dans le Sud (Stamos-Destounis, 1993). D'après les plus récentes estimations de la population globale du Nunavut, qui s'élève à 27 039, on estime à 155 le nombre de personnes sourdes. Une estimation très préliminaire du nombre de personnes qui utilisent une forme quelconque de langage gestuel autre que l'ASL ou la LSQ est d'environ 30 %, ou 47 personnes pour le Territoire du Nunavut. Il est à noter que le Conseil du Nunavut pour les personnes handicapées (CNPH) a réalisé récemment une enquête sur toutes les déficiences, y compris la surdité (rapport du Conseil du Nunavut pour les personnes handicapées, 1999).

En ce qui concerne la nature du langage gestuel employé par les personnes sourdes au Nunavut, il semble exister selon toute vraisemblance une forme autochtone de langage gestuel. L'observation et les enregistrements vidéos de conversations en langage gestuel dans les trois collectivités réunissant cinq personnes sourdes et environ dix utilisateurs entendants du langage gestuel indiquent qu'un système de langage gestuel très complexe est largement répandu. Le système de signes n'est de toute évidence pas l'ASL ou la LSQ. On a également observé des variantes de l'ASL et des formes d'anglais codé manuellement (*Manually Coded English* ou *MCE*) et d'épellation digitale de l'anglais. Une analyse préliminaire de divers éléments de vocabulaire d'après le corpus linguistique obtenu porte à croire, comme on s'y attendait, qu'il existe des variations dialectales entre différentes collectivités et à l'intérieur même des collectivités. Toutefois, la structure et les propriétés cinético-spatio-visuelles sous-jacentes semblent être les mêmes que celles d'autres langages gestuels, et des indices préliminaires portent à croire qu'il y a une forte intelligibilité mutuelle entre les divers dialectes relevés.

Il ressort clairement des comptes rendus livrés par des parents, des personnes sourdes et d'autres intervenants intéressés dans la collectivité que les personnes sourdes et l'utilisation de langage gestuel ne sont pas stigmatisées. Au contraire, un nombre surprenant de personnes entendants utilisent le langage gestuel. Cette situation semble faire contraste avec la situation qui prévaut dans le Sud, où un pourcentage relativement faible des personnes entendants utilisent des langages gestuels. L'hypothèse retenue est que le langage gestuel est propre à la culture prise dans son ensemble de la même manière que ce que l'on a documenté chez de nombreux peuples autochtones en Amérique du Nord et ailleurs.

Pour ce qui est des questions liées à la *Charte* qui ont amené à réaliser la présente étude, il appert que la population sourde du Nunavut utilise toute une gamme de langages gestuels — allant de l'ASL à l'anglais codé manuellement (*Manually Coded English* ou *MCE*), à l'épellation digitale de l'anglais et à ce qui semble être une forme autochtone de langage gestuel.

À présent, le besoin le plus pressant consiste à réaliser une étude sur la faisabilité de l'élaboration d'un programme de formation d'interprètes judiciaires adapté à la situation linguistique des personnes sourdes au Nunavut. Des indications préliminaires portent à croire que le programme existant du Collège de l'Arctique pourrait être étendu de manière à inclure la formation en langage gestuel en tablant sur les compétences du nombre relativement grand d'utilisateurs entendants de langage gestuel au Nunavut ainsi que sur les compétences de la collectivité sourde elle-même.

1.0 CONTEXTE

Le paragraphe 15(1) de la *Charte* (droit à l'égalité) prévoit ce qui suit :

La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment les discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

L'article 14 (droit à l'interprète) prévoit spécifiquement que :

La partie ou le témoin qui ne peuvent suivre les procédures, soit parce qu'ils ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue employée, soit parce qu'ils sont atteints de surdité, ont droit à l'assistance d'un interprète.

Le paragraphe 15(1) et l'article 14, pris ensemble, garantissent aux personnes sourdes le droit à un plein accès au système de justice canadien au moyen de services appropriés d'interprétation par langage des signes.

Une décision récente de la Cour suprême (*Eldridge c. Colombie-Britannique* [1997]) met encore davantage en relief la nécessité de fournir des services d'interprétation gestuelle pour assurer le plein accès à tous les services publics. Dans l'affaire *Eldridge*, la Cour suprême a rendu une décision unanime dans laquelle elle ordonne que les services d'interprétation gestuelle soient fournis gratuitement en vertu de la *Loi canadienne sur la santé* (assurance-maladie). Cette décision a été interprétée comme s'appliquant à tous les services financés par l'État, de sorte que les Canadiens et Canadiennes atteints de surdité peuvent désormais s'attendre à bénéficier d'un accès plus grand à une vaste gamme de services (MacDougall, 1999). Pris ensemble, l'accès aux services de santé et à la justice constituent des aspects importants de la citoyenneté à part entière pour toutes les personnes sourdes.

Dans la plupart des régions du Canada, les tribunaux fournissent régulièrement des services d'interprétation gestuelle, au moyen de l'*American Sign Language* ou ASL (pour la collectivité anglophone) ou de la *Langue des signes québécoise* ou LSQ (pour la collectivité francophone), aux personnes sourdes qui en font la demande. Toutefois, la situation est plus complexe dans le Nord. Une affaire judiciaire récente (*R. c. Suwarak* [1999]), liée à des faits survenus à Baker Lake (Territoire du Nunavut), a soulevé la question de la prestation de services d'interprétation gestuelle en conformité avec l'article 14 et le paragraphe 15(1) de la *Charte*. Dans cette affaire, l'Inuk sourd qui a comparu devant le tribunal ne connaissait ni l'ASL ni la LSQ. En outre, il avait des capacités limitées de parler, de lire et d'écrire. Par conséquent, aucun interprète professionnel ne pouvait l'assister. L'homme sourd semblait tout de même connaître un système de signes, qu'il employait apparemment avec facilité pour communiquer avec des membres de sa collectivité.

Le problème de l'accès à un procès dans le cas d'une personne qui ne connaît aucun langage reconnu, mais qui, par ailleurs, possède des facultés intellectuelles normales, s'est déjà présenté en Nouvelle-Écosse, dans l'affaire *R. c. Roy* (MacDougall, 1994; MacDougall et Paterson, 1994). Dans cette affaire, qui mettait également en cause un homme sourd qui ne connaissait aucun langage reconnu, on n'a trouvé aucune solution satisfaisante au problème, et le juge du procès a suspendu les accusations. Le *Code criminel* est apparemment silencieux relativement au cas d'une personne qui ne connaît aucun langage reconnu, mais qui, par ailleurs, possède des facultés intellectuelles normales.

L'affaire du Nunavut (c.-à-d., l'affaire *Suwarak*), bien que similaire à plusieurs égards à l'affaire *Roy* quant aux questions d'interprétation gestuelle pour le système de justice, présente toutefois une différence importante liée à l'environnement culturel et linguistique. Dans l'affaire *Roy*, le système de langage des signes (fort probablement un «langage gestuel maison») que Roy avait pu créer s'appuyait sur des bases linguistiques et culturelles limitées, tandis que dans l'affaire du Nunavut, il est possible que le système de langage des signes employé par Suwarak soit un système de langage gestuel autochtone plus élaboré s'appuyant sur l'environnement linguistico-culturel. En fait, dans l'affaire du Nunavut, le tribunal a procédé avec l'aide d'un ami de l'accusé qui connaissait le langage gestuel de l'accusé. Bien que ceci ait permis au tribunal de procéder dans le contexte limité d'un plaidoyer de culpabilité, la situation générale, surtout en ce qui concerne toute procédure éventuelle impliquant cette personne ou toute autre personne sourde au Nunavut, demeure incertaine.

2.0 LE PROJET DE RECHERCHE : LES SYSTÈMES DE LANGAGE GESTUEL AU NUNAVUT

Le présent projet a été entrepris pour étudier la question de l'accès au système de justice pour les personnes sourdes au Nunavut, en particulier au regard des systèmes de langage gestuel actuellement en usage. Les objectifs propres au projet sont les suivants :

- Obtenir une estimation préliminaire du nombre de personnes sourdes au Nunavut.
- Dégager certaines des caractéristiques démographiques des personnes sourdes susceptibles d'utiliser une forme autochtone de langage gestuel.
- Fournir une étude préliminaire du(des) système(s) de langage gestuel autochtone(s) potentiellement utilisé(s) à l'heure actuelle par les personnes sourdes au Nunavut.
- Examiner le système autochtone de langage gestuel dans le contexte de l'accès aux tribunaux et au système de justice.

3.0 MÉTHODOLOGIE

3.1 Sondage téléphonique

Un sondage téléphonique a été réalisé pour obtenir une estimation préliminaire du nombre de personnes sourdes au Nunavut. Des réseaux préexistants ont été employés pour déterminer le nombre d'Inuits sourds dans les différentes collectivités. Ces réseaux comprenaient notamment les réseaux de la santé et des services sociaux, de même que d'autres contacts communautaires plus informels. La plupart des renseignements ont été recueillis par téléphone, par courrier électronique et par télécopieur.

Le sondage téléphonique a été réalisé par Janet McGrath, une interprète qui parle (et enseigne) l'inuktitut et qui a une longue expérience au Nunavut. Elle a communiqué avec des personnes-ressources dans plusieurs collectivités pour recueillir des renseignements. Parmi ces personnes-ressources, on compte des fonctionnaires, des gens d'affaires et des professionnels. Dans certaines collectivités, les familles des personnes sourdes étaient déjà connues en raison de relations personnelles. Dans ces cas, Janet McGrath a eu des discussions plus poussées concernant divers aspects de la surdité et du langage gestuel.

Cette technique a permis de recueillir beaucoup de renseignements utiles. Vingt des vingt-six collectivités ont été contactées directement. Nous avons cherché à recueillir des renseignements démographiques sur les personnes sourdes, y compris l'âge approximatif, le sexe, le profil académique (Sud du Canada / Nord du Canada) et la fréquentation d'écoles pour les sourds. Nous voulions aussi obtenir une estimation du nombre d'entendants qui savaient communiquer avec les sourds au moyen d'un langage gestuel.

3.2 Visites sur le terrain

À partir des résultats du sondage téléphonique, mon assistant technique et moi avons effectué des visites de suivi sur le terrain dans trois collectivités pour recueillir des renseignements et de l'information générale sur la surdité et les langages gestuels, et pour filmer des échanges réels en langage des signes. Nous avons également entrepris de déterminer si le langage gestuel employé était l'ASL ou une forme autochtone de langage des signes. Les trois collectivités choisies étaient Iqaluit, Pangnirtung et Rankin Inlet. Les personnes sourdes ainsi que les parents et amis dans les trois collectivités se sont montrés très coopératifs et obligeants.

À l'origine, nous nous étions proposés de susciter des réponses à une liste standard de cent éléments de vocabulaire se rapportant à des actions et à des objets courants pour acquérir une compréhension préliminaire de la situation linguistique des systèmes de langage des signes sur les plans de la cohérence dans le système de communication et des variations dialectales éventuelles. Notre tentative de «susciter» des éléments de vocabulaire s'est rapidement butée à des difficultés méthodologiques. Il est apparu que, de toute évidence, l'interrogation directe était socialement inappropriée. En outre, il est devenu évident que les questions auxquelles nous tentions de répondre en examinant

seulement le vocabulaire et les dialectes avaient été mal formulées. Notre préoccupation initiale concernait les «langages gestuels maison» par opposition aux «langages gestuels plus développés». En d'autres termes, nous tentions de déterminer si les langages gestuels étaient des «langages» cohérents ou simplement des systèmes gestuels rudimentaires qui s'étaient développés sans aucun apport de l'environnement linguistique et qui, par conséquent, ne posséderaient pas les caractéristiques essentielles d'un véritable langage. Cette approche s'est avérée limitative.

On associe habituellement les «langages gestuels maison» aux jeunes enfants sourds qui développent des signes en l'absence de stimulation linguistique de la part de leurs parents ou de leurs pairs (Morford, Singleton et Goldin-Meadow, 1995; Volterra et Erting, 1994; Volterra, Beronesi et Massoni, 1994). Ceci résulte soit d'une tentative délibérée de supprimer le langage dans un environnement de carence sociale, soit d'une adhésion idéologique à la philosophie «orale», qui condamne l'utilisation de signes devant des enfants sourds. La question théorique qui est actuellement débattue dans ce domaine est celle de savoir si ce «langage gestuel maison» possède toutes les caractéristiques d'un langage ou non. À l'heure actuelle, les preuves linguistiques semblent favoriser l'hypothèse selon laquelle ce type de système gestuel limité constitue bel et bien un langage. Il est intéressant de noter que même ceux qui ne reconnaissent pas au «langage gestuel maison» la qualité de langue croient qu'il fournit néanmoins les premières bases linguistiques d'un langage développé ultérieurement (Goldin-Meadow et Mylander, 1994).¹

À la lumière des considérations énoncées ci-dessus et de nos premières expériences avec les personnes sourdes et leurs amis, et d'après les renseignements que nous avons déjà obtenus au moyen du sondage téléphonique, nous avons modifié notre méthodologie de manière à tenter de recueillir plutôt un «corpus linguistique» de conversations en langage gestuel, tenues dans des conditions naturelles, qui serait susceptible de nous donner une idée de la gamme et de la complexité des langages gestuels en usage. En plus de filmer des conversations en langage gestuel, nous avons effectué des entrevues informelles semi-structurées. Nous avons mis l'accent sur la discussion relative aux perceptions que les participants avaient des personnes sourdes et de leur langage gestuel. Dans le cadre de ces discussions, nous avons notamment cherché à recueillir des renseignements historiques relatifs à la surdité.

En outre, dans les trois collectivités, nous avons établi des contacts avec divers professionnels et autres intéressés en rapport avec la condition des sourds au Nunavut. Toutes les personnes contactées ont exprimé leur intérêt pour les objectifs du présent projet.

4.0 RÉSULTATS

4.1 Le sondage téléphonique

Notre sondage téléphonique nous a permis de joindre vingt des vingt-six collectivités et de repérer les personnes sourdes (adultes) dans plusieurs d'entre elles, dont Iqaluit, Rankin Inlet, Coral Harbour, Pangnirtung, Arctic Bay, Cape Dorset, Clyde River et Baker Lake, Cambridge Bay et Taloyoak. Une des difficultés méthodologiques que nous avons éprouvées était que, dans la plupart des cas, les questions relatives à l'âge, à la perte d'audition, etc., étaient considérées comme trop personnelles et il y avait des réticences à fournir officiellement ces renseignements. De plus, des questions de confidentialité dans certaines petites collectivités nous empêchent de faire des rapports détaillés dans certains cas. Pour ces raisons, nous nous bornons à présenter ici des renseignements généraux obtenus au cours de ces entretiens.

Il y avait des indications de la présence de plusieurs personnes sourdes dans chacune de ces vingt collectivités. Il y avait au moins une personne sourde qui employait le langage gestuel, et l'on dénombrait plusieurs personnes issues de ces collectivités qui n'avaient pas fréquenté l'école dans le Sud ou l'avaient fait de façon limitée. Dans plusieurs cas, les personnes sourdes et leurs familles étaient très désireuses de fournir des renseignements. Ainsi, une quantité appréciable d'information descriptive et historique a été recueillie au cours du sondage téléphonique.

Six personnes ayant été formellement identifiées comme possédant un langage des signes autochtone ont été retenues comme des sujets d'entrevue potentiels. Elles n'avaient apparemment aucune connaissance d'aucun autre langage gestuel tel que l'ASL. Dix autres personnes qui avaient séjourné dans le Sud et qui connaissaient une certaine forme d'ASL ou, à tout le moins, l'épellation digitale, ont été identifiées dans différentes collectivités.

Dans pratiquement tous les cas où des renseignements ont été obtenus par téléphone, il ressortait clairement qu'un vaste réseau de parents et d'amis utilisaient fréquemment le langage des signes. À Baker Lake, par exemple, une personne entendante bien au fait de sa collectivité et qui connaissait le langage gestuel estimait que les personnes entendantes qui connaissaient le langage des signes autochtone représentaient 75 % de la population totale. En outre, il n'y avait pratiquement aucune preuve de «stigmatisme social» associé à la surdité dans les collectivités que nous avons jointes, et il n'y avait aucune exclusion sociale apparente due à la surdité. Pour ce qui est de la nature du langage gestuel en usage, les rapports faisaient état tantôt d'une forme d'ASL ou d'anglais codé manuellement (*Manually Coded English* ou *MCE*) pour ceux qui avaient fréquenté l'école dans le Sud, tantôt d'un mélange d'ASL et de langage autochtone et tantôt d'un langage

autochtone employé seul (surtout dans le cas des personnes sourdes plus âgées dans les collectivités plus reculées).

Les renseignements recueillis grâce au sondage téléphonique, combinés à des données statistiques provenant d'une étude antérieure sur la surdité neurosensorielle dans la région de Baffin (Stamos-Destounis, 1993), ont permis d'estimer le taux de surdité à 5,7/1000 de la population totale. Selon la plus récente estimation, la population générale du Nunavut s'élève à 27 039 personnes (Bureau de la statistique du Nunavut, 2000). Ainsi, on évalue le nombre total de personnes sourdes à un peu plus de 150 personnes. Selon une estimation très préliminaire du nombre de personnes sourdes qui n'ont fait aucune scolarité dans le Sud et qui, par conséquent, selon toute probabilité, n'utilisent pas l'ASL, ces personnes représentent 30 % du nombre total, soit environ 50 personnes. Ce nombre doit être pris avec réserve car la situation linguistique des personnes sourdes qui utilisent le langage des signes au Nunavut est très complexe. De plus, la méthodologie que nous avons employée dans le cadre de la présente étude ne permet pas d'établir des chiffres de manière définitive.²

Le Conseil du Nunavut pour les personnes handicapées (CNPH) a complété récemment une enquête sur les déficiences, y compris la surdité, dans chacune des vingt-six collectivités (Conseil du Nunavut pour les personnes handicapées, 1999). Toutefois, cette étude regroupe toutes les personnes qui ont une perte auditive avec les personnes qui ont des troubles de la parole. L'étude ne fait aucunement état de l'utilisation du langage gestuel parmi les personnes sourdes. La question de savoir exactement combien de personnes emploient un langage gestuel comme principal moyen de communication reste à déterminer. Un des aspects les plus prometteurs de la situation actuelle tient au fait qu'il y a maintenant deux organismes, soit le Conseil du Nunavut pour les personnes handicapées et le Bureau de la statistique du Nunavut, qui se chargeront de déterminer le nombre de personnes avec une déficience au Nunavut et de faire le suivi de ces personnes (l'adresse Internet est indiquée à la fin de la bibliographie).

Autre fait intéressant, nous avons identifié trois cas de personnes sourdes qui avaient eu affaire au système de justice à titre de victimes, et, dans tous les cas, des membres de la famille avaient dû agir comme interprètes en cour pour leur parent sourd.

En outre, plusieurs familles ont évoqué l'angoisse liée à la nécessité pour leurs parents sourds «d'aller dans le Sud» lorsqu'ils étaient enfants et les problèmes de réintégration que ces personnes avaient éprouvés à leur retour. Presque tous ont déploré le manque d'occasions de formation et d'emploi au sein de leurs collectivités.

4.2 Entrevues sur le terrain

Comme nous l'avons mentionné précédemment, sur la base de ce que nous avons déjà appris, nous avons modifié notre méthodologie d'entrevues enregistrées sur vidéo pour obtenir un «corpus linguistique» de conversations en langage gestuel, tenues dans des conditions naturelles, qui pourrait nous donner une idée de la gamme et de la complexité des langages gestuels en usage. Au cours de ces visites sur le terrain, il est apparu clairement que la question des «langages gestuels maison» comme telle ne se posait pas

dans le contexte du Nord. La grande majorité des membres des familles ont affirmé qu'ils avaient commencé à employer le langage des signes avec leur enfant dès l'époque où sa surdité avait été découverte (dans les cas où il n'y avait eu aucune autre intervention).

Trois des six personnes qui avaient été formellement identifiées comme possédant un langage gestuel autochtone, et qui n'avaient apparemment aucune connaissance d'aucun autre langage gestuel tel que l'ASL, ont été choisies pour des visites de suivi en personne et pour une entrevue enregistrée sur vidéo. Ces trois personnes vivaient respectivement à Iqaluit, Pangnirtung et Rankin Inlet.

4.2.1 Iqaluit

Suwarak, la personne sourde que nous avons rencontrée à Iqaluit, est l'homme de Baker Lake qui est à l'origine du présent projet. Pour récapituler son histoire, il a enregistré un plaidoyer de culpabilité et a été amené de Baker Lake à Iqaluit, où il a été incarcéré au Centre correctionnel de Baffin (CCB), puis a été inscrit à un programme de réinsertion et d'éducation. Un élément clé de son programme consistait à permettre à un de ses amis de Baker Lake, qui connaissait le langage gestuel, de l'accompagner à Iqaluit pour lui servir d'interprète rémunéré dans le cadre de ses programmes de réinsertion, d'éducation et de placement professionnel. La mise sur pied de ce programme s'est avérée très complexe et a exigé la coopération de plusieurs organismes des secteurs public et privé. Le Collège de l'Arctique a aussi créé un programme d'alphabétisation sur mesure pour lui dans le cadre de son programme général de réinsertion.

Des preuves directes de ses capacités linguistiques ont été enregistrées sur bande vidéo. Par coïncidence, le frère de la personne sourde lui rendait visite à Iqaluit à l'époque où je l'ai rencontré. Lors de mon séjour antérieur à Baker Lake pour la première évaluation judiciaire, il avait été établi que ce frère était le plus habile utilisateur du langage gestuel de Suwarak. Suwarak et son frère nous ont autorisé à filmer leur première rencontre. Ils ne s'étaient pas vus depuis plus de deux ans, et leur désir de communiquer était très grand. Le frère a donné une traduction de la conversation en langage gestuel lors d'une rencontre subséquente pour visionner la conversation enregistrée. Des éléments de vocabulaire choisis sont énumérés à l'annexe A.

Les éléments de vocabulaire donnent une idée de la discussion portant sur une vaste gamme de sujets qui tournent autour d'un compte-rendu des événements survenus à Baker Lake au cours de la dernière année, de même qu'une description des expériences de Suwarak à Iqaluit. J'ai aussi pu interagir avec Suwarak par l'entremise de l'interprète et en utilisant certains signes de son langage que j'avais appris. La discussion a porté sur le programme d'alphabétisation, des plans pour l'avenir, le programme de réinsertion et nos expériences communes lors d'un voyage de chasse à Baker Lake plus de deux ans auparavant. Je n'ai relevé aucun obstacle à la communication. Mon impression générale était celle d'une conversation avec une personne sourde d'un autre pays ayant un langage gestuel étranger.

4.2.2 Rankin Inlet

Nous avons eu la possibilité d'échanger longuement avec deux familles comptant des personnes sourdes à Rankin Inlet.

Rankin Inlet : la première famille

La première famille comptait un homme sourd âgé de 58 ans qui est marié à une femme entendante, et ils ont trois enfants entendants qui vivent avec eux dans leur maison. Son ami, un interprète de l'inuktitut, nous a servi de source d'information et d'interprète. Des éléments de vocabulaire choisis tirés de cette entrevue sont énumérés à l'annexe B (Première famille).

L'interprète a indiqué que sa famille et la famille de la personne sourde étaient des amis de longue date et qu'il connaissait de nombreuses personnes au sein de la collectivité, y compris d'autres membres de la famille, qui pouvaient communiquer avec l'homme sourd. Il se rappelait également d'Aînés d'une autre génération qui étaient atteints de surdité et qui employaient un langage gestuel. Il a affirmé qu'à son avis, le langage des signes employé au Nunavut est une «vraie» langue enracinée dans la culture et l'histoire inuit. Il a relaté qu'il avait observé de nombreux aînés aux prises avec des pertes d'audition (vraisemblablement causées par le vieillissement et une pathologie de l'oreille moyenne) qui employaient une forme autochtone de langage gestuel. Il a aussi exprimé l'avis que lorsque des Inuit entendants rencontraient d'autres Inuit qui utilisaient des dialectes oraux différents, ils recouraient immédiatement à des signes pour communiquer. Il a dit qu'il avait souvent entendu les Aînés parler de cette situation.

Nous avons abordé une vaste gamme de sujets avec le participant sourd — allant de la chasse et la pêche à l'utilisation de la motoneige, en passant par les questions familiales, le travail au sein de la collectivité et d'autres généralités. Au fil de l'entretien, il est apparu clairement que son épouse employait très couramment le langage des signes et que ses enfants savaient aussi communiquer avec lui par langage gestuel. Tout indiquait que cet homme réussissait à mener une vie familiale normale et que la majorité, sinon l'ensemble des personnes avec qui il interagissait régulièrement connaissaient son système de signes. Le niveau d'habileté des personnes ne faisant pas partie de la famille n'était pas clair. Chose certaine, en tout cas, il n'y avait à peu près pas de stigmata associé à la surdité ou à l'utilisation du langage gestuel.

L'homme sourd avait un frère sourd, qui était décédé récemment. Selon les renseignements obtenus de l'interprète et de l'homme sourd, les deux frères avaient employé très couramment le langage des signes entre eux. En fait, la communication par langage gestuel entre les deux frères avait fait l'objet d'un document vidéo réalisé dans les années 1970 par la *Inuit Broadcasting Corporation* (IBC).³

Il ne fait aucun doute que cet homme possède un «véritable» langage. Il l'utiliserait apparemment depuis l'enfance et tous les témoignages indiquent que sa famille a encouragé l'emploi du langage gestuel et l'a employé aussi. Toutes les conditions connues

pour le développement d'un langage étaient réunies (voir la note en fin de texte 2, surtout Goldin-Meadow et Mylander, 1994).

Rankin Inlet : la deuxième famille

La deuxième famille participante à Rankin Inlet était composée de la mère et du père (des aînés) d'une famille de treize enfants, dont cinq sont des adultes sourds. Le père est un chasseur à la retraite et un employé de la société locale d'électricité. La mère a raconté l'histoire des cinq enfants sourds à l'occasion d'une entrevue pour la radio de la *CBC* (voir la transcription à l'annexe D).

Deux de ses enfants sourds ont fréquenté l'école dans le Sud et trois sont demeurés dans le Nord. J'ai pu échanger avec trois frères, dont deux étaient restés dans le Nord pour faire leur scolarité et le troisième était allé dans le Sud. La sœur aînée était partie en vacances et l'autre sœur sourde était absente lors de l'enregistrement. Des éléments de vocabulaire choisis sont présentés à l'annexe B (Deuxième famille).

Les trois frères sourds de la famille utilisaient tous abondamment l'épellation digitale (pour l'anglais) et ils employaient aussi un dialecte de l'ASL et un peu d'anglais codé manuellement (*Manually-Coded English* ou MCE). Ils employaient également une forme autochtone de langage gestuel pour communiquer avec leurs parents (qui connaissent seulement l'inuktitut) et, fait à noter, avec l'homme sourd de la première famille qui nous a accompagnés lors de notre visite auprès de la seconde famille. La situation linguistique au sein de la seconde famille est très complexe, compte tenu de l'utilisation de l'inuktitut, de l'anglais, de l'ASL, de l'épellation digitale, d'un langage gestuel autochtone et peut-être d'un mélange de tout ce qui précède.

Je n'ai eu aucune difficulté à communiquer avec les frères. Tous les membres entendants de leur famille connaissent le langage gestuel, et la surdité et l'utilisation de signes ne semble pas entraîner le moindre stigmat. Divers membres de la famille ont parlé d'aînés dans leur famille qui étaient sourds et qui employaient un langage gestuel qui n'était pas l'ASL. Selon eux, l'utilisation de langages gestuels a une longue histoire dans leur culture; en effet, ils appelaient leur système de signes autochtone «langage gestuel inuit». Les questions directes concernant la nature du langage gestuel, la manière de l'enseigner et de l'apprendre et l'identité de ses utilisateurs, étaient perçues comme des questions «théoriques» de peu d'importance au regard de la vie quotidienne. Cette réaction serait la même chez n'importe quelle personne à qui l'on demanderait comment il a appris sa langue. L'acquisition d'une langue est un processus naturel inconscient qui ne fait habituellement pas l'objet de réflexions. Dans leur culture, à tout le moins, l'acquisition d'un langage gestuel par un enfant ou un individu sourd semble se produire naturellement.

4.2.3 Pangnirtung

Une quatrième entrevue sur le terrain a eu lieu et a été enregistrée à Pangnirtung. Notre calendrier ainsi que les conditions météorologiques nous permettaient de nous rendre à

Pangnirtung. Même si l'habitant de Pangnirtung qui avait la réputation de posséder «son propre langage des signes» était absent, nous avons convenu avec le Conseil du Nunavut pour les personnes handicapées (CNPH) qu'il serait important de parler à sa famille pour obtenir des renseignements d'arrière-plan sur la situation et sur les façons de percevoir la surdité, le langage gestuel, etc., du point de vue de la famille.

Nous avons enregistré une entrevue avec la sœur de la femme sourde, qui s'est avérée une habile utilisatrice du langage gestuel. L'entrevue couvre divers sujets, dont les antécédents médicaux et linguistiques de la sœur sourde, les attitudes vis-à-vis de la surdité, le développement du langage gestuel et des préoccupations relatives à la question de l'ASL et du langage gestuel autochtone ainsi que d'autres sujets connexes. La femme sourde travaille dans une boutique locale d'artisanat avec sa sœur, et elle a un enfant entendant âgé de 6 ans, qui utilise le langage gestuel. Une liste de mots pour lesquels les signes ont été montrés durant cette entrevue est produite à l'annexe C.

Il ressortait clairement de cette entrevue que, dans ce cas-ci également, à partir du moment où la surdité avait été découverte, la famille avait commencé à communiquer avec l'enfant sourd par langage gestuel. Évidemment, cette famille vivait sur la terre ferme dans un village permanent. On sait que lorsqu'une famille encourage le développement spontané de signes chez un enfant et qu'elle lui fournit un environnement gestuel adéquat, il est presque certain qu'un langage gestuel se développera (Goldin-Meadow et Mylander, 1994). C'est clairement ce qui s'est produit dans cette situation, et le langage que la femme sourde utilise maintenant pour fonctionner dans sa collectivité est employé, aux dires de sa sœur entendant, par un nombre important de personnes entendantes à Pangnirtung.

5.0 ANALYSE

5.1 Langage gestuel employé par les personnes sourdes au Nunavut

Une des grandes questions auxquelles le présent projet tentait initialement d'apporter une réponse était celle de l'existence d'un langage gestuel autochtone au Nunavut. Le système de signes présente-t-il les caractéristiques essentielles d'un langage ? Les signes et la structure du langage sont-ils *uniformes* dans l'ensemble des collectivités ? Le système de signes offre-t-il une base permettant de développer un système de langage cohérent susceptible de permettre aux sourds du Nunavut d'avoir accès aux tribunaux ? Ces questions sont cruciales. Certains pourraient dire qu'il pourrait s'avérer difficile de justifier les dépenses nécessaires à la formation d'interprètes judiciaires du langage gestuel si le système de signes chez les personnes sourdes du Nunavut n'est qu'un système de gestes sans uniformité d'une collectivité à l'autre et au sein même des différentes collectivités. Toutefois, si tel est le cas, la situation au Nunavut serait assez remarquable car la conclusion inéluctable serait que bon nombre des personnes sourdes au Nunavut ne possèdent aucun langage du tout.

Dans les trois collectivités étudiées, les participants, sourds et entendants, m'ont tous dit que, que ce soit dans des campements jadis ou dans les villages de nos jours, le langage gestuel était inhérent à l'espace linguistique des enfants sourds. Cela signifie clairement que les premiers balbutiements des enfants sourds ont dû évoluer naturellement vers le langage gestuel qui était employé dans l'environnement linguistique de l'enfant. Ce langage est-il enraciné dans la culture inuit entendante ou est-il propre aux personnes sourdes ? Quel est le degré d'uniformité entre les différentes collectivités ? Quelle est la nature exacte des variations dialectales entre les collectivités ? Voilà autant de questions pertinentes qui mériteraient d'être étudiées à l'avenir. Nous ne traiterons de ces questions ici que de façon préliminaire. Quoiqu'il en soit, une chose est certaine : au moins dans certaines collectivités, un langage gestuel autochtone inuit s'est développé, que certains Inuits appellent la «langue des signes inuit».

5.2 Théories linguistiques

Les philosophes, les scientifiques et les linguistes ont longtemps cherché à trouver un cas patent d'une personne qui, bien qu'ayant été élevée normalement et étant dotée d'une intelligence normale, ne possédait aucun langage (Osborne, 1999; Lane, 1976). La majorité des cas où l'on a démontré l'absence de langage présentent clairement des carences pathologiques sociales, psychologiques et physiques (Curtiss, 1977). De nombreux linguistes éminents (Chomsky, 1975; Pinker, 1994) affirment que le langage n'est pas «appris» au sens habituel du terme, mais qu'il émerge plutôt naturellement en tant que caractéristique biologique de base chez tous les êtres humains. Dans ce contexte, la recherche d'un cas exemplaire de personne «dépourvue de langage», mais normale à tous autres égards, est vue au mieux comme un problème mal posé. Un important fait émergeant à propos du langage est qu'il est fondamentalement enraciné chez l'enfant, non dans l'environnement (Chomsky 1975;

Petitto, 2000; Pinker, 1994). Si l'enfant est entendant, il développera spontanément des balbutiements précoces; s'il est atteint de surdité, ses balbutiements seront manuels (Petitto, 2000).

À moins que des mesures concrètes ne soient prises pour supprimer les premières expressions de l'enfant (dans les gestes ou la parole), l'enfant acquerra le langage de son environnement tout aussi naturellement qu'il apprendrait à marcher. Évidemment, l'environnement langagier spécifique de l'enfant est important, étant donné que les dons biologiques inhérents et l'espace langagier travaillent en tandem pour produire le langage au sens propre du terme. Comment cela se produit-il exactement ? Il s'agit d'un processus complexe qui n'a pas encore été complètement élucidé (Crystal, 1987).

5.3 Perspective historique et comparative de l'éducation des enfants inuit sourds

La question de savoir comment les langues — surtout les langues des signes (Armstrong, 1999) — se développent en différents endroits dans différentes cultures dans le contexte de l'importance relative de facteurs biologiques et environnementaux constitue une préoccupation majeure pour les linguistes et pour d'autres disciplines scientifiques. Le récent débat entourant les facteurs en cause dans le développement apparemment spontané d'un langage gestuel au Nicaragua constitue un bon exemple de la nature controversée des questions actuelles dans ce domaine (Osborne, 1999).

La dynamique des changements sociaux et linguistiques sur les enfants sourds dans le contexte de l'évolution de collectivités de personnes sourdes isolées a été documentée par Washabaugh (1980, 1981) dans son étude portant sur deux collectivités insulaires des Caraïbes, soit Providence et Grand Cayman Island. En se basant sur ses études, cet auteur présente des théories sur l'influence des langues «prestigieuses» et «peu prestigieuses» sur la situation linguistique dans les collectivités de personnes sourdes qu'il a étudiées. Les langues prestigieuses sont habituellement celles du colonisateur, tandis que les langues de peu de prestige sont les langues autochtones. Certains enfants sourds nés dans ces îles ont été envoyés à l'école en Grande-Bretagne et aux États-Unis, alors que d'autres sont restés dans leur île et ont développé une forme autochtone de langue des signes. Les deux îles ont été fortement influencées par les langages gestuels britannique et américain. Bien qu'il y ait des différences entre les collectivités des Caraïbes et la situation au Nunavut, les théories développées et certains des processus linguistiques fondamentaux sont tout de même susceptibles de s'appliquer. L'analyse de ces deux situations sera certainement utile aux recherches futures.

Il faut tenir compte, dans le contexte canadien, d'une pratique qui a longtemps prévalu et qui consistait à retirer les enfants de leur collectivité, en particulier les enfants sourds, pour les envoyer fréquenter l'école dans le Sud. Les enfants sourds qui ont séjourné dans des pensionnats dans le Sud ont suivi dans la majorité des cas des programmes «oraux» (Ling, 1984; MacDougall, 1991; Rodda et Grove, 1987) où le langage gestuel était interdit. Dans certaines écoles, le langage gestuel a été employé de manière informelle, et c'est seulement dans quelques cas que l'ASL (ou une forme quelconque d'anglais gestuel) a effectivement été enseigné aux enfants sourds. Les enfants inuit sourds ont été renvoyés

dans leur collectivité au cas par cas à des âges divers, suivant les politiques en vigueur en matière d'éducation pour leurs collectivités d'origine. Une histoire semblable concernant cinq enfants sourds est racontée à l'annexe D. Le contraste des expériences linguistiques respectives des enfants qui sont allés dans le Sud et de ceux qui sont demeurés dans leur collectivité est instructif. Il ressort clairement de cette histoire et de mes observations que les enfants qui sont allés dans le Sud éprouvent plus de difficulté à communiquer avec leurs familles étant donné que le langage gestuel qu'ils ont appris est inconnu des collectivités dans le Nord.

Autre considération importante, pratiquement toutes les sociétés au monde possèdent leurs propres formes de langage gestuel (Klima et Bellugi, 1979; Siple et Fischer, 1991). En outre, on sait que de nombreux peuples autochtones d'Amérique du Nord et du Sud, d'Australie et d'ailleurs ont développé des langages gestuels (Farnell, 1995; Mallery, 1889; Sayce, 1880; Sebeok et Umiker-Sebeok, 1978; Tomkins, 1969). La plupart de ces langages ont été développés par des personnes entendant à l'intention de personnes entendant, et leur utilité pour les membres sourds de la collectivité semble être une coïncidence dans la plupart des cas.

Une étude intéressante basée sur une analyse de plusieurs peuples autochtones (au moyen des *Human Resources Relations Files* de l'université Yale) tend à étayer l'hypothèse selon laquelle les peuples de chasseurs nomades développaient souvent de tels langages gestuels (Divale et Zipin, 1977). D'autres études ont révélé que des langages gestuels se sont développés en tant que langues véhiculaires dans des cas où des peuples ayant des dialectes oraux mutuellement inintelligibles avaient besoin de communiquer entre eux (Farnell, 1995). Ces deux conditions prévalent chez les Inuit au Nunavut. Ils sont un peuple de chasseurs nomades (ou, à tout le moins, ils l'étaient) et il continue d'y avoir des interactions fréquentes entre des gens de collectivités différentes au moyen de dialectes différents (Duffy, 1988).

5.4 Les langages gestuels au Nunavut

Les renseignements recueillis dans le cadre du présent projet tendent clairement à démontrer qu'il existe une forme autochtone de langage gestuel au Nunavut. Les conversations en langage gestuel tenues dans les trois collectivités par cinq personnes sourdes et environ dix interlocuteurs entendants indiquent qu'un système très complexe de langage gestuel est largement répandu. Ce système de signes n'est certainement pas l'ASL ou la LSQ, bien qu'on ait constaté l'utilisation de formes modifiées d'ASL et de certaines formes d'anglais codé manuellement et d'épellation digitale de l'anglais chez les personnes sourdes qui avaient fréquenté l'école dans le Sud. Une analyse préliminaire de divers éléments de vocabulaire basée sur le corpus linguistique que nous avons obtenu porte à croire qu'il existe, comme on s'y attendait, des variations dialectales entre les collectivités et au sein des collectivités. Toutefois, la structure et les propriétés cinéto-spatio-visuelles sous-jacentes semblent correspondre à celles d'autres langages gestuels.

Il y aurait lieu de procéder à une analyse linguistique plus formelle et beaucoup plus poussée des variations dialectales observées et enregistrées sur bande vidéo. Une telle entreprise déborde largement le cadre du présent projet. Je peux conclure, à titre

provisoire, sur la base des observations que j'ai faites ici, qu'il existe bel et bien une similarité sous-jacente à la structure des langues des signes et que l'on retrouve les variations dialectales prévues (Klima et Bellugi, 1979) dans plusieurs éléments lexicaux. Les signes désignant des animaux (par exemple, «caribou», «ours polaire», «loup» et «morse») sont tous similaires, mais avec de légères différences entre les interlocuteurs d'une collectivité à l'autre. Dans certains cas, comme chez la deuxième famille étudiée à Rankin Inlet, par exemple, on utilise plus d'un signe pour le même chose (par exemple, pour le mot «ours»).

À la fin du projet, l'interprète en langage gestuel de Baker Lake a eu l'occasion d'observer les conversations enregistrées sur vidéo qui s'étaient déroulées à Rankin Inlet et à Pangnirtung.⁴ Ceci a permis de comparer le sens spécifique de différents signes. J'ai attiré tout particulièrement son attention sur des éléments de vocabulaire que j'avais identifiés comme représentant des variations lexicales entre collectivités. Ces éléments comprenaient notamment les signes désignant divers animaux ainsi que les signes désignant «chaud», «froid», «sourd», «entendant», «avant», «après», «content», «triste», «langage gestuel», «langage gestuel de l'homme blanc», «peur», «magasin», «aller», «ne sait pas», «qui», «où», «non», «oui», «homme», «femme», «petit», «grand» et «argent».

Il y avait une excellente correspondance dans la compréhension par l'interprète des signes de Pangnirtung et de Rankin Inlet. Il a estimé qu'environ un tiers des signes étaient similaires dans les différentes collectivités, avec de très légères variations; pour un autre tiers, les signes semblaient quelque peu similaires, mais avec des variations marquées; et enfin, un dernier tiers des signes étaient passablement différents, bien que l'interprète ait affirmé qu'ils étaient faciles à comprendre. Je ne disposais d'aucun moyen d'évaluer de manière indépendante si sa compréhension du sens des différents signes était exacte, et c'est pourquoi je ne rapporte ici que l'estimation générale des différences dialectales. Une fois de plus, il faudrait effectuer d'autres études et analyses contrôlées pour obtenir des renseignements sur les variations lexicales entre des signes spécifiques.

La présente analyse préliminaire porte à croire qu'il y a un degré appréciable de transparence entre les langages gestuels des différentes collectivités. On observe ce phénomène davantage pour les signes «iconiques» que pour les signes «abstraites». Une hypothèse raisonnable serait qu'il n'existe qu'un seul langage gestuel inuit qui présente des variations dialectales locales. Cette hypothèse s'accorderait avec le fait que, jusqu'à tout récemment, il y avait des contacts importants entre des groupes d'individus de différentes régions. Même à présent, de nombreuses collectivités du Nunavut regroupent des gens originaires de régions géographiques différentes (Duffy, 1988).

L'espace gestuel constitue un autre aspect important du langage gestuel. Cet élément a été étudié en profondeur pour l'ASL et pour d'autres langages gestuels. Les mains, les bras et le corps sont utilisés d'une manière particulière dans pratiquement toutes les langues des signes. Par exemple, Klima et Bellugi (1979) soulignent que les contraintes physiques sont différentes pour l'ASL en comparaison de la langue des signes chinoise (LSC). De plus, les formes des mains constituent des contraintes biologiques propres à différentes langues des signes. Selon mes observations, ces deux éléments, soit l'espace gestuel et les

contraintes morphologiques, cadrent avec les paramètres linguistiques reconnus, quoiqu'une analyse beaucoup plus détaillée soit nécessaire.

Chacun des interlocuteurs étudiés disposait de systèmes élaborés pour décrire l'heure, les dates, les jours de la semaine, les semaines, les mois, pour compter et pour désigner le passé, le présent et le futur. Des similarités ont été observées, mais il y avait également des différences. En tout cas, il est clair que tous les systèmes en usage étaient différents de celui employé pour l'ASL, sauf dans les cas où l'individu avait été exposé à l'ASL; dans ces cas, on relevait certains termes en ASL.

Il ressort clairement des propos des membres des familles entendants, des personnes sourdes et des autres intéressés de la collectivité que la surdité et le langage gestuel ne sont pas stigmatisés. Au contraire, un nombre surprenant de personnes entendants utilisent le langage gestuel, ce qui contraste avec la situation qui prévaut dans le Sud du Canada. Un cas bien connu de phénomène semblable, c'est-à-dire un nombre important de personnes entendants utilisant le langage gestuel, est recensé dans une étude sur la surdité héréditaire à Martha's Vineyard (Groce, 1985) ainsi que dans l'étude de Washabaugh (1980, 1981) portant sur différentes îles des Caraïbes.

6.0 CONCLUSION

Nous retenons l'hypothèse que le langage gestuel au Nunavut est effectivement propre à la culture prise dans son ensemble, tout comme ce qu'on a observé et documenté pour plusieurs peuples autochtones en Amérique du Nord et ailleurs (Farnell, 1995). Dans l'ensemble, il était évident que les langages gestuels permettaient de répondre à tous les besoins de la vie quotidienne. De plus, il était clair que la génération de nouveaux signes était entreprise naturellement tant par les personnes sourdes que par les personnes entendant d'une manière qui ressemble à cette fonction dans toutes les langues des signes connues (Klima et Bellugi, 1979; Padden et Humphries, 1989; Siple, 1978). Par exemple, l'homme sourd de Baker Lake avait acquis de nombreux «nouveaux» signes durant son séjour à Iqaluit; certains étaient inspirés de l'ASL, alors que d'autres étaient propres au Nunavut. La propension à générer de «nouveaux» signes est un indicateur important de la capacité d'un système de signes à s'adapter à des situations nouvelles. Cet aspect est également très important dans le contexte de l'utilisation future du système de signes dans le cadre des tribunaux et du système de justice en général.

Il importe de réitérer que nous n'avons fait qu'une analyse préliminaire. L'analyse des langages gestuels est une entreprise complexe impliquant de nombreux facteurs, dont des expressions faciales subtiles et une connaissance approfondie du contexte culturel et linguistique du discours. De toute évidence, notre examen initial de l'état du langage des personnes sourdes au Nunavut ne fournira pas une réponse définitive aux vieux débats concernant les origines des langues, les rapports entre les gestes, les signes et le langage, le débat inné/acquis et la situation des langues des signes par rapport aux langues parlées. Une personne de l'extérieur n'est pas en mesure de déterminer la situation ontologique d'une langue ou d'un système de communication en usage au sein d'une collectivité culturelle linguistique. Comme l'a affirmé le philosophe Quine, la compréhension d'une langue implique la compréhension d'une «*Weltanschauung*» ou «vision du monde», ou, comme l'a souligné Wittgenstein, «imaginer une langue, c'est imaginer une forme de vie» (on retrouve ces deux citations dans Armstrong, 1999).

Cela dit, il ressort clairement de la présente étude préliminaire qu'indépendamment de l'état des langages gestuels employés par les personnes sourdes au Nunavut, ces langues, ou, à tout le moins, ces systèmes complexes de communication constituent un outil de base pour leurs interactions sociales dans leur vie quotidienne et devraient donc être disponibles devant les tribunaux et au sein du système de justice en général. Si l'on veut garantir l'accès à part entière en conformité avec les droits reconnus à l'article 14 et au paragraphe 15(1) de la *Charte*, il faudra prendre des mesures concrètes pour s'assurer de répondre aux besoins particuliers en matière de communication des personnes sourdes au Nunavut. Vous trouverez ci-après une série de recommandations pour aider à atteindre cet objectif.

7.0 RECOMMANDATIONS

- D'après nos recherches, il est fort probable qu'une langue des signes autochtone existe dans les collectivités du Nunavut. Ces résultats portent à croire que l'on pourrait maintenant étudier la faisabilité de l'élaboration d'un programme de formation d'interprètes qui tiendrait compte des complexités linguistiques des utilisateurs sourds de langages gestuels au Nunavut. Le Collège de l'Arctique à Iqaluit offre actuellement un programme de formation d'interprètes judiciaires qui pourrait être élargi de manière à tirer profit des compétences actuelles des personnes entendant et sourdes qui connaissent déjà les langages gestuels appropriés.
- Dans le cadre d'une telle entreprise, je recommanderais également l'élaboration d'un dictionnaire de langage gestuel, qui mettrait notamment l'accent sur la terminologie juridique, et qui pourrait aussi contribuer à faciliter l'accès à la justice pour les personnes sourdes au Nunavut.
- Si l'on déborde un peu le cadre du présent projet, il est nécessaire de réaliser des études plus poussées sur le système de langue des signes au Nunavut dans le contexte de la justice, mais aussi de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de l'emploi. L'élaboration de programmes de sensibilisation sur la surdité en général et sur le langage gestuel en particulier serait essentielle dans le contexte du Nunavut. Il y aurait lieu d'étudier activement la possibilité d'élaborer des programmes d'alphabétisation des adultes sourds comme base pour l'acquisition de compétences de lecture et d'écriture et de compétences professionnelles.
- L'on pourrait envisager de réaliser d'autres documents vidéos sur les langues des signes au Nunavut en partenariat avec le Conseil du Nunavut pour les personnes handicapées et l'*Inuit Broadcasting Corporation* dans le cadre des efforts visant à préserver les langues patrimoniales canadiennes.
- Les études scientifiques éventuelles touchant des aspects linguistiques, psychologiques, sociaux et anthropologiques liés aux recommandations formulées ici devraient certainement faire appel à la participation active de la collectivité des personnes sourdes et/ou avec une déficience du Nunavut en tant que partenaires. De plus, l'ensemble des recommandations qui précèdent doivent être appréciées en fonction des réalités contemporaines du Nunavut. Il appartient aux personnes du Nunavut de déterminer les priorités et la ligne de conduite à adopter, et, dans la mesure du possible, des occasions d'emploi devraient être créées dans le contexte local.

Notes en fin de texte

¹ Pour obtenir des précisions sur les langues des signes (ASL/LSQ), voir Klima et Bellugi (1979); Lane et Grosjean (1980); Petitto (2000); Siple (1978); Siple et Fischer (1991); Wilbur (1987).

En ce qui concerne l'acquisition initiale du langage, les gestes et les «langages gestuels maison», voir Goldin-Meadow et Mylander (1994); Goldin-Meadow et Mylander (1983); Petitto (2000); Volterra, Beronesi et Massoni (1994); et, Volterra et Erting (1994).

Pour des références linguistiques générales, y compris un examen des approches prescriptives et descriptives de la linguistique, voir Crystal (1987) et Crystal (1987a).

Renseignements généraux sur l'utilisation de langages gestuels chez les peuples autochtones, voir Farnell (1995), Kendon (1989); Mallery (1889); Sayce (1880); Scott (1898); et, Tomkins (1969).

² Comme dans tous les domaines de la surdité, la question de la fréquence est controversée. Diverses estimations sont étroitement liées à la signification du terme «sourd». En fait, le terme «s/Sourd» lui-même est l'objet de débats. Une convention s'est répandue selon laquelle le mot sourd avec un «S» majuscule désigne la population d'utilisateurs du langage des signes culturellement sourde, tandis que le mot sourd avec un «s» minuscule désigne les personnes atteintes de troubles d'audition graves, mais qui ne se considèrent pas comme appartenant à une culture d'utilisateurs sourds de langage gestuel (Padden et Humphries, 1989). La question de savoir si cette convention s'applique dans le contexte du Nunavut demeure ouverte en raison du contexte culturel unique. Sauf lorsqu'il est précisément question de Surdit  culturelle, pour les fins du pr sent rapport, nous avons employ  le mot «sourd».

Il y a aussi une distinction importante   faire entre ceux et celles qui sont pr -linguistiquement sourds par opposition   ceux et celles qui deviennent sourds plus tard dans la vie. Les personnes qui sont durs d'oreille constituent un groupe distinct pr sentant des besoins uniques qui diff rent sensiblement de ceux des personnes sourdes. Il y a aussi la question du degr  de surdit  et de la perte d'audition dans une oreille ou dans les deux oreilles (unilat rale ou bilat rale) (Moores, 1987; Ling, 1984). La plupart des personnes sourdes ont une certaine ou e r siduelle qui, dans certains cas, peut  tre amplifi e avec succ s au moyen d'une proth se auditive ou d'un autre appareil de soutien (Ling, 1984); mais, dans d'autres cas, m me avec une ou e r siduelle appr ciable, une proth se auditive peut s'av rer de peu d'utilit  ou totalement inutile (MacDougall, 1991; Moores, 1987).

La question de savoir ce que l'on entend par s/Surdit  est complexe, et il faut faire preuve d'une grande prudence dans l'interpr tation de toute affirmation g n rale relative aux caract ristiques de toutes les personnes qui pr sentent une perte d'audition. Le degr  de surdit , l' ge auquel la surdit  se manifeste, la cause, la pr sence d'autres d ficiences

(évaluée à 1/3) et l'environnement dans lequel la personne sourde évolue ont tous une grande incidence sur l'impact de la surdité sur l'individu (MacDougall, 1990, 1991; Moores, 1987). L'on peut dire qu'une bonne part de la controverse et de l'incompréhension entourant la surdité découle d'un emploi laxiste des termes et d'une forte propension à comparer à tort des groupes et des individus présentant des formes différentes de perte d'audition.

En fait de nombres, une vaste étude démographique a été réalisée aux États-Unis (Schein et Delk, 1974). L'étude de l'Université McGill sur les enfants sourds au Canada (MacDougall, 1990) a permis de déterminer la fréquence de la surdité chez les 0 à 21 ans. Le chiffre généralement accepté pour la fréquence d'une surdité qui empêche l'usage de la parole et de l'audition sans intervention spéciale est de 1/1000 (MacDougall, 1990; MacDougall, 1999). On trouve des renseignements sur la perte d'audition neurosensorielle dans le Nord du Canada dans Destounis, MacDougall, Geisel, Pollitt, Waters et Gledhill (1990), et dans Stamos-Destounis (1993).

Bien que le taux de fréquence de 1/1000 soit généralement accepté, la controverse survient lorsqu'on ajoute toutes les personnes qui ont des troubles d'audition, y compris celles qui sont durs d'oreille et les personnes qui présentent une forme quelconque de perte d'audition liée au vieillissement. On a estimé ces nombres à 1/100 pour ceux qui ont une perte d'audition assez grave pour justifier une certaine forme d'intervention, et à 1/10 pour la population générale de personnes présentant un degré quelconque de perte d'audition (MacDougall, 1999). Il s'agit là d'un facteur important à prendre en compte dans le contexte du Nord étant donné que la maladie de l'oreille moyenne (otitis media) est généralement très fréquente dans le Nord (Stamos-Destounis, 1993). Ce type de maladie de l'oreille (conductive) peut entraîner une perte d'audition importante, bien qu'elle ne soit généralement pas aussi grave qu'une perte d'audition neurosensorielle marquée. Une complication additionnelle découle du fait que certaines personnes présentent les deux types de perte d'audition : neurosensorielle et conductive (perte mixte). De toute évidence, les aspects médicaux de la perte d'audition dans le Nord sont très complexes et débordent le cadre des présents développements. Pour une discussion approfondie et récente de ces questions dans le contexte du Nunavut, voir Baxter (1999).

Des contraintes de temps et d'espace nous empêchent de traiter plus en détail de la surdité. Pour ceux et celles qui souhaiteraient prendre connaissance de développements plus approfondis, voir Erting, Johnson et Smith (1994); Lane (1984; 1986; et 1992); Lane, Hoffmeister et Bahan (1996); Ling (1984); MacDougall (1991); Mindel et Vernon (1987); Moores (1987); Padden et Humphries (1989); et, Rodda et Grove (1987).

Pour un compte-rendu populaire des principales questions concernant la surdité, voir *Seeing Voices* (Sacks, 1989).

³ Nous avons demandé une copie de la vidéo pour pouvoir l'examiner, mais nous ne l'avons toujours pas reçue.

⁴ Toutes les personnes qui apparaissent sur nos enregistrements vidéos nous ont donné la permission de montrer les entrevues filmées à un nombre restreint de personnes.

Bibliographie

ARMSTRONG, D. *Original Signs: Gesture, sign and the sources of language*, Washington DC, Gallaudet University Press, 1999.

BAXTER, J. D. «Otitis media in Inuit children in the Eastern Canadian Arctic - an overview -1968 to date», *International Journal of Pediatric Otorhinolaryngology*, vol. 5, n° 49, 1999, S165-8.

CHOMSKY, N. *Reflections on language*, New York, Random House, 1975.

CLARKE, W. P. *The Indian Sign Language with brief explanatory notes of the gestures taught deaf-mutes in our institutions for their instruction*, Philadelphie, Hammersley, 1885.

CONSEIL DU NUNAVUT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, 1999. Adresse de correspondance pour le rapport d'enquête sur les personnes handicapées au Nunavut : C. P. 1359, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0.

CRYSTAL, D. *The Cambridge encyclopedia of language*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

CRYSTAL, D. «The Prescriptive Tradition» dans *The Cambridge encyclopedia of language*, D. Crystal, Cambridge, Cambridge University Press, 1987a.

CURTISS, S. *Genie: A psycholinguistic study of a modern day "wild child"*, New York, Academic Press, 1977.

DESTOUNIS, B. V., MACDOUGALL, J. C., GEISEL, E., POLLITT, T., WATERS, G. et GLEDHILL, R. «Prevalence of disability in the Baffin: A model for the delivery of community based rehabilitation» dans *Circumpolar Health 90: Proceedings of the 8th congress of circumpolar health*, B. POSTL, P. GILBERT, J. GOODWILL, J. MOFFAT, P. ONEIL, P. SARFIELD et T. YOUNG (éd.), Whitehorse, Yukon, 1990.

DIVALE, W. T. et ZIPIN, C. «Hunting and the development of sign language a cross-cultural test», *Journal of Anthropological Research*, vol. 33, n° 2, 1977, p. 185 à 201.

DUFFY, Q. *The road to Nunavut*, Montréal, McGill - Queens University Press, 1988.

ERTING, C. J., JOHNSON, R. C., SMITH, D. L. (éd.). *The Deaf Way: Perspectives from the international conference on Deaf culture*, Washington, DC, Gallaudet University Press, 1994.

FARNELL, B. *Do you see what I mean? Plains Indian Sign Talk and the embodiment of action*, Austin, University of Texas Press, 1995.

GOLDIN-MEADOW, S. et MYLANDER, C. «Gestural communication in deaf Children: the non-effects of parental input on language development», *Science*, vol. 221, 1983, p. 372 à 374.

GOLDIN-MEADOW, S. et MYLANDER, C. «The development of morphology without a conventional language model» dans *From gesture to language in hearing and Deaf children*, V. VOLTERRA et C. J. ERTING (éd.), Washington, DC, Gallaudet University Press, 1994.

GROCE, N. A. *Everyone here spoke sign language: Hereditary deafness on Martha's Vineyard*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1985.

KENDON, A. *Sign Languages of Aboriginal Australia*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

KLIMA, E. et BELLUGI, U. *The signs of language*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1979.

LANE, H. *The wild boy of Aveyron*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1976.

LANE, H. (éd.) *The Deaf experience*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1984.

LANE, H. *When the mind hears: A history of the Deaf*, New York, Random House, 1986.

LANE, H. *The mask of benevolence: Disabling the Deaf community*, Toronto, Random House, 1992.

LANE, H. et GROSJEAN, F. (éd.) *Recent perspectives on American Sign Language*, Hillsdale, New Jersey, Lawrence Erlbaum Associates, 1980.

LANE, H., HOFFMEISTER, R. et BAHAN, B. *A journey into the Deaf-World*, San Diego, CA, DawnSign Press, 1996.

LING, D. *Early intervention for hearing impaired children: Oral options - total communication options*, San Diego, College Hill Press, 1984.

MACDOUGALL, J. C. «The McGill Study of Deaf Children in Canada» dans *Demographic and large scale research with hearing impaired populations: An*

international perspective, A. WEISEL (éd.), Washington, DC, Gallaudet Research Institute et Rochester Institute of Technology, 1990.

MACDOUGALL, J. C. «Current issues in Deafness: A psychological perspective», *Canadian Psychology*, vol. 32, 1991, p. 612 à 627.

MACDOUGALL, J. C. «Can a person who can't hear or speak get a fair trial in Canada? An analysis of the 'Roy' case», *Presentation to Supreme and Appeal Courts of British Columbia*. National Judicial Institute, Ottawa, Ontario, 1994.

MACDOUGALL, J. C. «What the court's ruling [Eldridge] means for deaf Canadians», Toronto, *The Globe and Mail*, 17 octobre 1997.

MACDOUGALL, J. C. *Access to Health: Interpreter Services for Deaf Persons*, 1999, Rapport à Santé Canada (NHRDP), Édifice Jeanne-Mance, salle 1512A, identificateur postal 1915A, Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 1B4.

MACDOUGALL, J. C. et PATERSON, A. K. «Une personne incapable de communiquer peut-elle subir un procès équitable ? », Montréal, *La Presse*, 18 janvier 1994.

MACLEAN, J. «The gesture language of the Blackfeet», *Transactions of the Royal Canadian Institute*, vol. 5, 1898, p. 44 à 48.

MALLERY, G. *Introduction to the Sign Language among the North American Indians as illustrating the gesture speech of mankind*, Washington, DC, 1889. Réimprimé dans *Aboriginal sign languages of the Americas and Australia*, Vol. 1 et 2, 1978, T. SEBEOK et

J. UMIKER-SEBEOK (éd.), New York, Plenum.

MINDEL, E. et VERNON, M. (éd.) *They grow in silence: Understanding Deaf Children and Adults*, Toronto, College Hill Press, 1987.

MOORES, D. F. *Educating the Deaf: Psychology, principles and practices*, Boston, Houghton Mifflin, 1987.

MORFORD, J. P., SINGLETON, J. L. et GOLDIN-MEADOWS, S. «The genesis of language: How much time is needed to generate arbitrary symbols in a sign system» dans *Language, gesture and space*, K. EMMOREY et J. REILLY (éd.), New Jersey, Lawrence Erlbaum Associates, 1995.

OSBORNE, L. «A Linguistic Big Bang», *The New York Times*, Magazine Desk, 24 octobre 1999.

PADDEN C. et HUMPHRIES, T. *Deaf in America: Voices from a culture*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1989.

PETITTO, L. A. «The acquisition of natural signed languages: Lessons in the nature of human language and its biological foundations» dans *Language acquisition by eye*, J. P. CHAMBERLAIN, J. MORFORD et R. I. MAYBERRY (éd.), New Jersey, Lawrence Erlbaum Associates, 2000.

PINKER, S. *The language instinct*, New York, Harper Collins, 1994.

RODDA, M. et GROVE, C. *Language, cognition and Deafness*, New Jersey, Lawrence Erlbaum Associates, 1987.

SACKS, O. *Seeing voices*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1989.

SAYCE, A. H. «Sign language among the American Indians», *Nature*, vol. 22, n° 5, 1880, p. 93 à 94.

SCHEIN, J. et DELK, M. *The deaf population of the United States*, Silver Spring, MD, National Association of the Deaf, 1974.

SCOTT, H. L. «Sign languages of the Plains Indians», 1898, réimprimé dans *sign Languages of the America's and Australia*, vol. 1 et 2, 1978, T. SEBEOK et J. UMIKER-SEBEOK (éd.), New York, Plenum.

SEBEOK, T. et UMIKER-SEBEOK, J. (éd.) *Aboriginal sign languages of the America's and Australia*, vol. 1 et 2, 1978, New York, Plenum.

SIPLE, P. *Understanding language through sign language research*, New York, Academic Press, 1978.

SIPLE, P. et FISHER, S. (éd.) *Theoretical issues in sign language research*. Chicago, University of Chicago Press, 1991.

STAMOS-DESTOUNIS, B. *Pediatric impairments in Canada's Arctic*, Mémoire de maîtrise non publié, École des sciences de la réadaptation, Montréal, Québec, Université McGill, 1993.

TOMKINS, W. *Indian Sign Language*, New York, Dover, 1969. (Première publication en 1926).

VOLTERRA, V., BERONESI, S. et MASSONI, P. «How does gestural communication become language» dans *From gesture to language in hearing and Deaf children*, V. VOLTERRA et C. J. ERTING (éd.), Washington, DC, Gallaudet University Press, 1994.

VOLTERRA, V. et ERTING, C. J. (éd.) *From gesture to language in hearing and Deaf children*, Washington, DC, Gallaudet University Press, 1994.

WASHABAUGH, W. «The Manu-facturing of a language», *Sign Language Studies*, vol. 29, 1980, p. 291 à 330.

WASHABAUGH, W. «The deaf of Grand Cayman British West Indies», *Sign Language Studies*, vol. 31, 1981, p. 117 à 134.

WILBUR, R. B. *American Sign Language: Linguistic and applied dimensions*, Boston, College Hill Press, 1987.

Adresse internet

Bureau de la statistique du Nunavut (2000). Voir le site Web du Nunavut :
<http://www.gov.nu.ca>

Décisions judiciaires

Eldridge c. Colombie-Britannique (Procureur général) (1997), 151, D.L.R. (4th).
R. v. Roy (1994), Nouvelle-Écosse.
R. v. Suwarak (1999), Territoires du Nord-Ouest.



ANNEXE A ÉLÉMENTS DE VOCABULAIRE CHOISIS À PARTIR DE L'ENTREVUE FILMÉE À IQALUIT¹

Nombre total d'éléments lexicaux = 480

A aimé ça	Écris-moi une lettre à propos de ce qui se
À propos de la chasse, de l'ascension de la	passe
colline	Elle appelle
À propos de l'ASL, ce que ça veut dire	Encourageant
À propos de nos parents	Entendre beaucoup mieux
À propos de son cours	Entendre davantage
À quelle heure est sa pause ici au CCB ?	Entorse
À quelle heure mange-t-il ?	Essaie d'écrire une lettre à propos de voyage
Allé à la clinique	que tu
Aller au Collège de l'Arctique avec David	Et
pour l'écriture	Être content
Aller magasiner	Éviter la bagarre
Appeler à la maison	Fait
Baker Lake	Fait la vaisselle tôt le matin
Beaucoup d'amis	Films chez mon beau-père
Beaucoup de paperasse à remplir	Fournir
Bon	Fréquente l'école
Cassettes	Fume trop
Ce que je fais ici	Hâte de retourner à la maison
Certains amis au village	Il
Certains de ses amis	Il aime ça
Certains détenus	Il aime écrire ici
C'est à lui de décider s'il subira l'opération ou	Il avait entendu
non	Il avait entendu quelque chose chez lui
C'est bon pour lui	Il se peut que nous revenions ici pour un
Chez nous	cours
Collège de l'Arctique	Il sera content
Comment vont-ils ?	Ils pourraient nous le fournir ici à Iqaluit
Content	Iqaluit
D devrait accoucher dans 4 mois	J'avais le visage gelé
Danger	Je lui ai apporté ses vêtements dans un sac
De retour où je vis	Je me rappelle mes enfants
Deux ou trois semaines	Je n'étais pas certain
Documents	Je parle de ma maison

¹ N. de T. Il convient de noter ici que l'entrevue s'est déroulée en anglais et que les éléments de vocabulaire énumérés sont une traduction de l'anglais.

D'une rue à l'autre
Dur ou mauvais

J'espère
Le plus vieux est à l'école
Lequel il voulait
Me manque
Mes enfants
Ne cause pas trop de problèmes
Ne pas
Nettoyer
Notre
Notre nièce
Nous
Nous sommes allés en taxi
Nous sommes venus ici à 3 heures
Obtenir de l'argent
On en parle
On vérifie les deux oreilles
Ordinateur
Où est le Collège de l'Arctique
Où est-ce qu'il dort
Où il va
Par avion
Parle
Parle de l'ASL - maths
Parle du voyage que vous avez fait à Baker
Lake
Peut
Peut être utilisé
Photos du voyage
Poster une lettre
Pour éviter des mauvaises choses
Pour qu'il puisse mieux entendre
Pousser le traîneau
Quand il va rentrer chez nous
Quatre mois

Je pense
Je suis un cours d'une semaine ici

Quelles lettres ?
Quels documents ?
Qu'est qui va arriver ?
Qu'est-ce que ça veut dire ?
Qu'est-ce qui est arrivé ?
Qu'est-ce qui se passe chez nous ?
Qui travaille avec lui ?
Quoi ?
Quoi de neuf ?
Rankin
Rester ici
Se lève tôt le matin
S'entraîner
Sept jours
Si c'est correct
S'il part ou non
S'il pouvait rentrer à la maison
S'il rentre à la maison
S'occupe assez bien de ses affaires
Souper
Subit l'opération
Tante
Timbre
Travaille à la cuisine
Travaille ici comme concierge
Travailler fort
Trois de nos parents
Un de nos amis
Une des gardes Kim
Venu au CCB de Baker
Vérifié les hautes fréquences
Veut
Veut acheter
Voir



ANNEXE B ÉLÉMENTS DE VOCABULAIRE CHOISIS TIRÉS DES ENTREVUES FILMÉES À RANKIN INLET

Rankin Inlet : Première famille

Nombre total d'éléments lexicaux = 94

Aimer	Manger du caribou cru
Ami	Mariage
Argent	Marié
Baker Lake	Mariée
Beaucoup d'argent	Motoneige
Boisson gazeuse	Ne fume pas
Brisé	Ne pas
Café	Ne sait pas
Caribou	Non
Chasse au caribou	Nourriture
Chaud	Omble
Cinq	Pêcher
Commence	Père
Comment	Petit
Courir	Plein
Déménager	Poisson
Doux	Poursuivre
Église	Première fois
Elle a mangé	Printemps
Enfants	Quoi
Été	Rapport
Faim	Réparer
Faire des signes	Scie
Festin	Soif
Finir	Soleil brille
Foreuse	Surprise
Froid	Taille
Fumer	Téléphone
Fusil	Temps doux
Gras	Thé
Guide	Travail
Hiver	Travailler
Homme	Trois semaines avant le printemps
Là-bas	Type de poisson

Lac
Langue

Un
Voir

Rankin Inlet : Deuxième famille

Nombre total d'éléments lexicaux = 83

1997
2000
Allô
Année
ASL
Au revoir
Baker Lake
Blizzard
Brisé
Chasse au phoque
Comment
Comment vas-tu
Coucher du soleil
Dormir
École
Enceinte
Enfant
En haut d'une colline
Épellation digitale
Eux
Faible
Faim
Famille
Famine
Fort
Il y a combien d'années
Il y a deux ans
Langue des signes inuit

Lui
Lune sortie
Mère
Mince
Moi
Ne sait pas
Nord
Nuit
Pas de nourriture
Penser
Perdu
Petit enfant
Peur
Pourquoi ?
Quand ?
Qui ?
Rien
Savoir
Sud
Survivre
Tard
Tempête
Temps a passé
Toi/tu/vous
Une personne
Vieille langue des signes
Voyager



ANNEXE C ÉLÉMENTS DE VOCABULAIRE CHOISIS TIRÉS DES ENTREVUES FILMÉES À PANGNIRTUNG

Nombre total d'éléments lexicaux = 68

Aller	J'ai reçu un appel
Aller au Northern pour prendre une boisson gazeuse	Je veux
Aller là	Langue
Appareil auditif	Lire sur les lèvres
ASL	Loup
Bébé	Manger du poisson
Caribou	Morse
Ceinture	Oreille
Chapeau	Ours polaire
Chaud	Penser
Content	Petite fille
Écrire	Phoque
Enfant	Poisson
Enfants	Rêver
Faire des signes	Rien
Fille	Seulement moi
Foulard	Sourd
Froid	Téléphone
Instructions	Tisser
Interpréter	Triste
J'ai peur	Vais avec 3 personnes
	Venir manger



ANNEXE D ENTREVUE À LA CBC

Diffusion : générale
Date de diffusion : 1^{er} mars 2000
Ville : Rankin Inlet
Secteur : *CBC North*
Radio/Stéréo : R

Journaliste : Lorne Kusugak
n° GR0035D (UGJUK MONICA - aînée de Rankin Inlet)

Lorne : Pourriez-vous me dire comment vous vous sentez par rapport au fait d'avoir des enfants sourds (muets) dans votre famille et comment votre famille compose avec cette situation.

Monica Ugjuk : J'avais eu un enfant qui était plus vieux que ma fille, mais elle était décédée et, peu de temps après, j'ai eu mon deuxième bébé, son nom est Louisa. Eh bien, quand elle a commencé à ramper et quand elle a commencé à marcher, nous avons commencé à remarquer qu'il y avait quelque chose d'anormal parce que quand on l'appelait par son nom elle ne nous répondait pas, et c'est alors que nous avons réalisé qu'elle était sourde. Pendant un moment, je me demandais comment j'allais réussir à l'élever, c'est la première chose qui m'est venue à l'esprit, comment j'allais faire pour l'élever, mais avant cela j'avais entendu dire qu'il y avait d'autres gens sourds, et c'est pourquoi je n'étais pas trop inquiète. À l'automne, quand nous étions à Baker Lake, on nous a dit que nous pouvions visionner un film sur les enfants sourds. Après avoir vu le film, on nous a dit qu'il faudrait envoyer notre enfant à l'extérieur pour subir des examens. À l'époque, j'avais peur de dire comment je me sentais. En tout cas, j'ai accepté tout simplement de l'envoyer subir des examens médicaux. J'ai commencé à penser à l'idée de voir mon enfant partir, et je me sentais mal pour elle. Lorsqu'elle a atteint l'âge de 3 ans, ils l'ont envoyée à Winnipeg. Ils l'ont laissé rester dans le Sud pendant toute l'année. Quand on a déménagé à Rankin Inlet, c'est là qu'ils l'ont enfin renvoyée à la maison. Quand elle est revenue, c'était triste parce qu'elle a commencé à s'ennuyer de l'endroit où elle était, car on vivait dans des tentes à l'époque. Elle rentrait chez nous seulement pendant l'été, et le reste de l'année elle retournait à Winnipeg. C'était très difficile pour nous deux car il fallait qu'elle quitte la maison pour aller à l'école dans le Sud, on pleurait toutes les deux quand elle nous quittait, c'était ça, le plus difficile, avoir à la laisser nous quitter. Ça a continué comme ça pendant des années. À l'époque, on n'écrivait même pas de lettres et on n'appelait même pas pour savoir comment elle allait. Le seul moment où on apprenait des nouvelles, c'est quand elle arrivait de Winnipeg, il

n'y avait aucune communication entre nous, ni aucun moyen de nous écrire. Elle a passé 3 ou 4 ans, puis elle est allée à Vancouver, à l'école secondaire Jericho, où elle est restée environ 10 ans encore. Notre famille a alors déménagé dans une autre collectivité, à Whale-Cove. Il y avait un travailleur social qui m'a dit qu'il fallait que j'aille le voir à son bureau, mais j'étais tellement à l'envers que je n'y suis jamais allée. Parce que ça devenait de plus en plus difficile de laisser ma fille nous quitter. Je la laissais partir quand même car j'avais tellement peur des blancs dans ce temps-là. Mais même si c'était très difficile, je la laissais quand même partir. Maintenant, je suis contente de l'avoir laissée partir parce que ça a été profitable au bout du compte. Elle a maintenant un emploi permanent à temps plein.

Lorne : Même si c'était difficile de laisser votre fille partir, est-ce que ça vous a aidé en bout de ligne, à vous et à votre fille?

Monica : Oui, beaucoup. Elle est maintenant capable de subvenir à ses besoins, peut-être que si elle n'avait pas reçu l'éducation les choses seraient différentes. Peut-être qu'elle n'aurait pas été capable de se trouver un emploi.

Lorne : Elle n'est pas la seule, elle a des sœurs et des frères qui sont aussi sourds (muets). Un d'entre eux fréquente l'école à Rankin Inlet, est-ce que vous voyez une différence? Par exemple, vous avez connu votre fille quand elle était plus jeune et maintenant vous avez d'autres enfants sourds (muets), est-ce qu'il y a des différences entre eux?

Monica : Je peux vous dire la différence, vous connaissez mon fils Phillip. Lorne : Oui. Phillip a aussi été envoyé à Winnipeg, il est allé à l'école à Winnipeg pendant 3 ans, mais, peut-être parce qu'il était un garçon, comme ma fille, par exemple, elle pleurait, elle ne voulait pas partir, mais elle partait quand même, même si elle ne voulait pas, mais pour mon fils c'était très difficile une fois qu'il avait décidé qu'il n'irait pas du tout. Ou c'est moi qui ne l'a pas laissé partir car je l'aimais tellement, c'est moi qui l'ai gâté.

Je me battais avec mon fils pour le faire entrer dans le taxi, puis ce taxi amenait Phillip à l'aéroport, puis Phillip se débattait pour ne pas monter à bord de l'avion. C'était très douloureux de le voir et d'avoir à se battre avec lui pour qu'il y aille, parce qu'on nous disait qu'il fallait qu'il aille à l'école dans le Sud. Mais après cela, j'ai beaucoup réfléchi. Ça avait été assez difficile de traverser cela avec ma fille aînée, je ne me souviens pas si j'avais demandé au travailleur social ou à l'enseignant, mais je suis allée et je leur ai demandé pourquoi ils ne pouvaient pas envoyer un enseignant qui enseignerait aux enfants sourds alors que c'est tellement facile pour eux de faire venir n'importe quoi d'autre. On m'a répondu que ce serait trop compliqué de faire venir tous les outils et tout le matériel d'enseignement. Je pleurais au plus profond de mon cœur. Alors je leur ai dit que si c'était difficile pour eux, il fallait qu'on sache que c'était aussi difficile pour nous de laisser nos enfants partir. S'il vous plaît, essayez de faire en sorte qu'on envoie un enseignant pour enseigner à mes enfants à Rankin. Je leur ai dit que je n'aimais pas envoyer mes enfants à l'extérieur et que c'est moi qui devrait les élever car je suis leur mère. Alors, ils m'ont dit qu'ils tenteraient de voir comment on pourrait faire venir un enseignant qui pourrait enseigner aux enfants sourds. Puis, pas trop longtemps après, ils

ont entrepris des démarches en vue de faire venir un enseignant, un enseignant qui connaissait l'ASL et le langage des signes. J'ai 5 enfants qui sont sourds (muets), 2 filles et 3 garçons. Je sais qu'ils recevraient une meilleure éducation s'ils fréquentaient une école pour les sourds à Winnipeg, mais comme je le dis depuis le début, c'était très difficile de les voir nous quitter. Mais pour eux, c'était tellement plus facile de fréquenter l'école ici parce que, de cette façon, je les comprendrais mieux et ils me comprendraient mieux. Par contre, je me demande souvent si c'est de ma faute s'ils ne reçoivent pas l'éducation dont ils ont besoin. Mais ici, chez nous, ils n'ont aucune difficulté à communiquer avec leurs amis et avec la famille.

Lorne : Est-ce que vous voyez une différence entre ceux de vos enfants qui fréquentent l'école à Rankin et Louisa, qui est allée à l'école dans le Sud?

Monica : Oui, je vois effectivement la différence parce que quand ma fille est allée dans le Sud, c'était plus difficile pour elle d'avoir des amis proches ou d'être proche des membres de la famille à cause d'un problème de communication. Par contre, mes autres enfants sourds ici se sont fait des amis, même de bons amis parmi les personnes entendant. Leurs amis étaient capables de communiquer avec eux.

Lorne : Même s'ils sont sourds, ont-ils de bons amis ?
